



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 51773

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur l'instauration d'une date anniversaire en mémoire des résistants de la guerre 39-45. En effet, de nombreuses associations demandent expressément que le 27 mai soit reconnu comme une date anniversaire de la première réunion du Conseil national de la Résistance qui a marqué un tournant dans la lutte contre l'envahisseur. Aussi, un hommage serait rendu à tous ces héros, anonymes ou non, qui se sont battus pour la France et, en particulier, à Jean Moulin qui avait présidé cette réunion en 1943. C'est pourquoi il lui demande quelle position il compte prendre par rapport à cette proposition pour éviter que cette date et ces événements ne soient un jour oubliés, car il est important pour la mémoire collective de savoir que des Français n'ont écouté que leur courage pour refuser l'invasion et le reniement des libertés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite que le 27 mai, jour anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance en 1943, soit célébré comme journée nationale de la Résistance. Le secrétaire d'Etat à la défense ne peut que se féliciter de ce vœu qui permettrait de conserver la mémoire d'un aspect particulier de l'histoire du second conflit mondial sur notre territoire, d'une époque tragique et glorieuse. Il relève du devoir de mémoire de transmettre à la jeunesse et à l'ensemble des générations futures les leçons d'humanité, de solidarité et de défense des valeurs qu'illustre la Résistance. C'est tout le sens de la politique de mémoire menée par le secrétaire d'Etat. Il tient à préciser notamment, à ce sujet, que le ministère de l'éducation nationale organise chaque année en collaboration avec ses services et avec l'appui des enseignants et des associations de combattants, le concours national de la Résistance et de la déportation. C'est dans le même esprit que sont encouragés dans les collèges les programmes d'action éducative consacrés à la Résistance ainsi que les voyages d'étude sur les hauts lieux de la Seconde Guerre mondiale. L'idée de s'appuyer sur la date du 27 mai pour faire réfléchir les jeunes des écoles et des lycées à l'esprit de la Résistance, incarné par le concours national de la Résistance, mérite d'être examinée. Le secrétaire d'Etat à la défense n'y serait pas opposé dès lors que cette date rencontrerait un consensus des parlementaires et des associations de résistants. Il est, en effet, juste et indispensable que soient à l'honneur ceux qui ont été les acteurs de la libération de la France, ceux qui ont incarné les valeurs de la République.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51773

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5577

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7124